



**PROJET DE RÈGLEMENT P-03-196
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
DE L'ANCIENNE VILLE DE PIERREFONDS
(COLLÈGE CHARLEMAGNE)**

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le 4 mars 2004



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556

Le 4 mars 2004

Monsieur Gérald Tremblay, maire
Monsieur Frank Zampino, président du comité exécutif
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Rapport de consultation publique
Projet de modification du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds
(Collège Charlemagne)

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique sur le projet de règlement P-03-196 qui modifie le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds. Le mandat de consultation était sous la responsabilité de monsieur Joshua Wolfe, commissaire, qui a présidé une assemblée publique le 3 février 2004.

Aucune objection majeure au changement au plan d'urbanisme n'ayant été soulevée, la commission est d'avis que le projet de règlement P-03-196 peut être adopté par le conseil municipal tel que soumis.

Cette consultation publique a tout de même fait ressortir certains éléments qui méritent d'être pris en considération par l'arrondissement et par le Collège :

- L'élargissement de la marge de recul entre le stationnement du Collège et le boulevard Gouin afin de créer une zone tampon pour le parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
- La préservation du ruisseau et du marécage lors du développement futur du terrain du Collège;
- Une coordination éventuelle entre l'offre de stationnement du Collège et celle du parc-nature;
- La relocalisation des accès routiers du Collège sur le boulevard Pierrefonds, advenant son prolongement

Monsieur Gérald Tremblay, maire
Monsieur Frank Zampino, président du comité exécutif

Page 2

L'Office rendra ce rapport public le vendredi 19 mars 2004, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président du comité exécutif, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE PRÉSIDENT,

(s) *Jean-François Viau*

Jean-François Viau

Table des matières

Introduction	1
1 Le projet de règlement	2
2 Les préoccupations et les attentes des citoyens	6
3 L'analyse de la commission	9
Conclusion	11

Annexes

Annexe 1	Les renseignements relatifs au mandat
Annexe 2	La documentation

Introduction

Ce rapport porte sur le projet de règlement P-03-196 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds. L'Office de consultation publique de Montréal a reçu le mandat de consulter les citoyens sur ce projet de règlement en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Les renseignements relatifs au mandat de consultation sont présentés à l'annexe 1.

Le projet de règlement P-03-196 a été proposé par le conseil d'arrondissement de Pierrefonds / Senneville à son assemblée du 3 novembre 2003. Il a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 15 décembre 2003 suite à une recommandation formulée par le comité exécutif le 3 décembre 2003.

L'avis public annonçant la consultation publique a paru le samedi 17 janvier 2004 dans le journal *Le Devoir* et le dimanche 18 janvier dans l'hebdomadaire *Cité Nouvelles*. Dès le 17 janvier 2004, la documentation relative au projet a été mise à la disposition du public sur le site Internet de l'Office, au bureau de l'arrondissement, à la Direction du greffe de la Ville de Montréal et au bureau de l'Office. La liste des documents déposés dans le cadre du projet est présentée à l'annexe 2.

Une rencontre préparatoire s'est tenue le mardi 20 janvier 2004 aux bureaux de l'Office en présence de la commission et des personnes-ressources de ce projet. Au cours de la semaine du 26 janvier 2004, environ 1 000 exemplaires d'un feuillet annonçant la tenue de la consultation publique et invitant les gens à y participer ont été distribués dans le secteur de la rue Pilon et le long du boulevard Gouin Ouest, de la rue Pilon jusqu'à la rue de la Morandière. L'assemblée publique de consultation a eu lieu le mardi 3 février 2004, au bureau de l'arrondissement Pierrefonds / Senneville au 13665, boulevard de Pierrefonds. Une dizaine de citoyens ont participé à cette séance de consultation.

Le rapport décrit tout d'abord le projet de règlement et ses principales conséquences. Il présente par la suite les attentes et les préoccupations des citoyens, telles qu'elles ressortent des interventions en séance publique. Il couvre ensuite les enjeux du projet et l'analyse que la commission en a faite. La conclusion contient l'avis de la commission.

1 Le projet de règlement

L'arrondissement Pierrefonds / Senneville propose de modifier le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds afin de permettre l'aménagement d'un stationnement extérieur et de plateaux sportifs au Collège Charlemagne. Tel qu'indiqué à la figure 1, le Collège se trouve dans le secteur ouest de l'ancienne Ville de Pierrefonds, plus spécifiquement au sud-ouest du boulevard Gouin et de la rue Pilon, face au parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

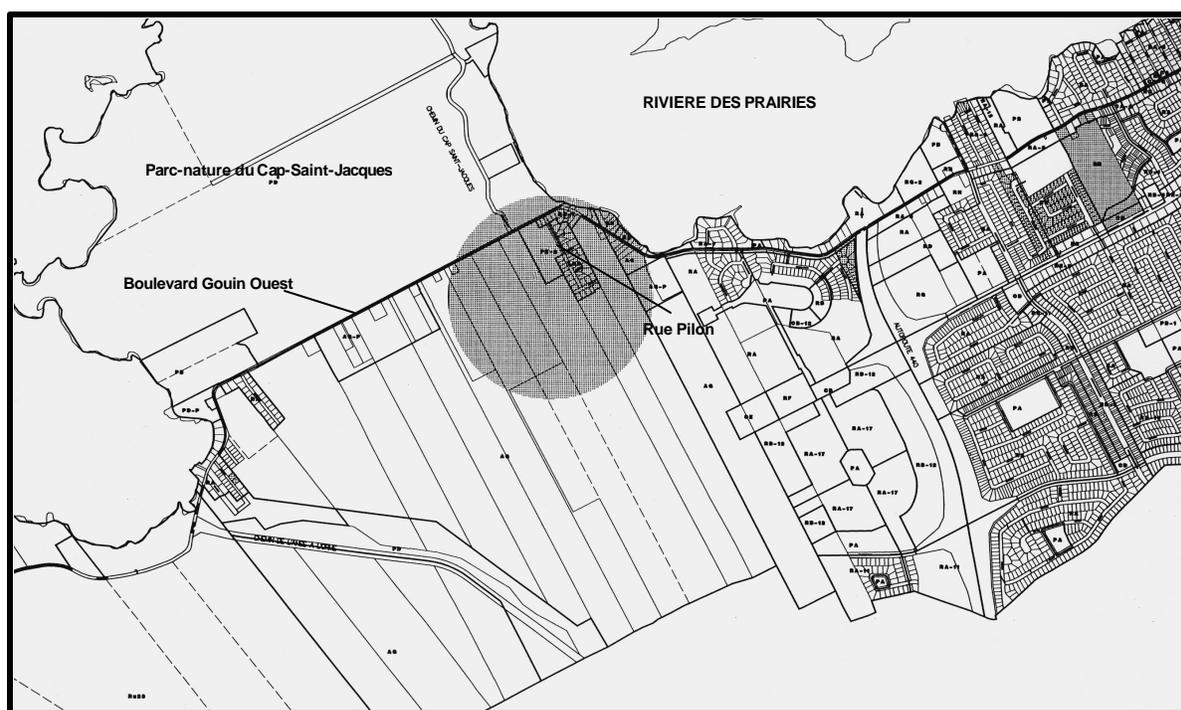


Figure 1 Localisation du projet (plan tiré du document déposé, 5.3)

Le règlement proposé apporterait certaines modifications au plan intitulé « Les grandes affectations du sol » du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds (figure 2), en substituant l'affectation « institutionnelle » à l'affectation « rurale » sur un terrain adjacent au Collège.

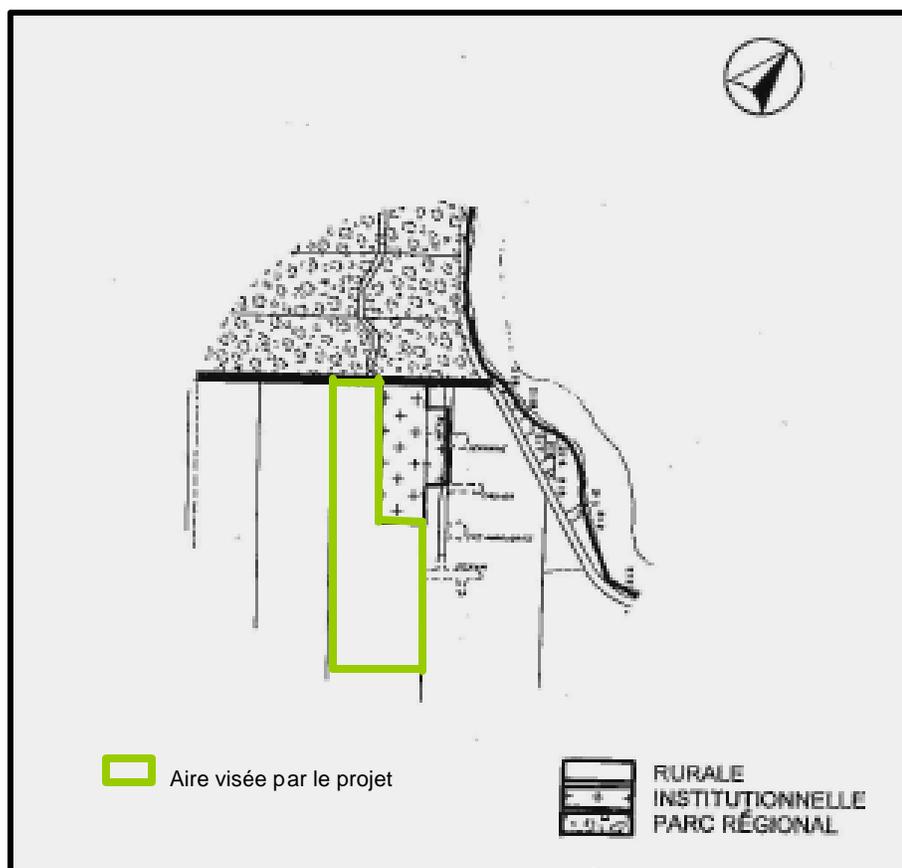


Figure 2 Les grandes affectations du sol du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds (plan tiré du document déposé, 4.3.2)

Tel que présenté dans la figure 3, le projet prévoit l'aménagement, à l'ouest du site actuel du Collège, d'un stationnement de 475 cases (sur une superficie de 51 670 p²) ainsi que des installations sportives tels un terrain de soccer, une piste d'athlétisme (sur une superficie de 50 963 pi²) et possiblement un terrain de baseball.

Ces nouvelles infrastructures se situeraient sur un terrain que le Collège est en train d'acquérir. Plus au sud sur ce même terrain, se trouvent un ruisseau et un marécage qui sont identifiés comme étant d'importance secondaire sur la carte des écoterritoires de la Ville de Montréal.

À sa réunion de 14 octobre 2003, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement a recommandé à l'unanimité au conseil d'arrondissement d'approuver cette modification au plan d'urbanisme. Le CCU a aussi suggéré une collaboration entre l'arrondissement et le Collège afin de régler les problèmes de circulation sur la rue Pilon.

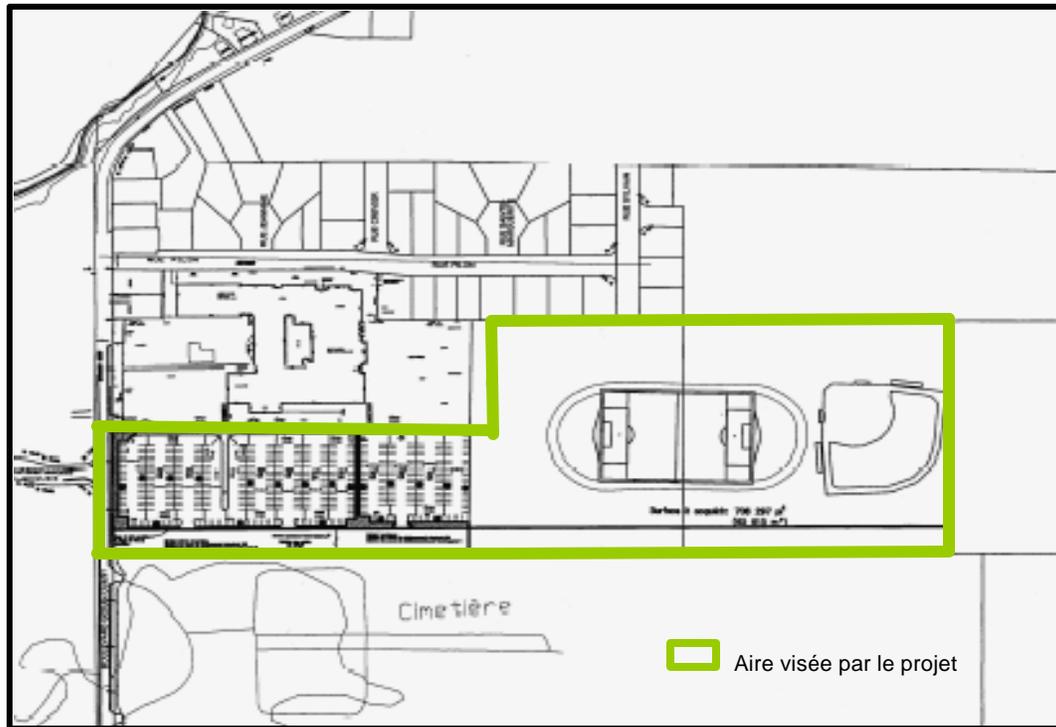


Figure 3 L'aire visée par le projet et les installations de stationnement et de sport prévues (Plan tiré du document déposé, 4.3.3)

À la suite de cette réunion du CCU et d'autres commentaires émis par l'arrondissement, la localisation des accès au parc de stationnement ainsi que certains autres éléments mineurs ont été modifiés par le Collège. Ces nouveaux éléments suggérés par un architecte paysagiste permettraient de conserver plusieurs arbres matures et une bande de végétation (figure 4).

Si la modification au plan d'urbanisme est adoptée par le conseil municipal, l'arrondissement Pierrefonds / Senneville procédera à un changement du règlement de zonage afin de remplacer la zone agricole « AG » (coefficient d'occupation du sol maximum de 0,20) par une zone institutionnelle « PB-2 » (c.o.s. maximum de 0,75). Les procédures de l'arrondissement incluent une consultation publique pour les modifications du zonage.

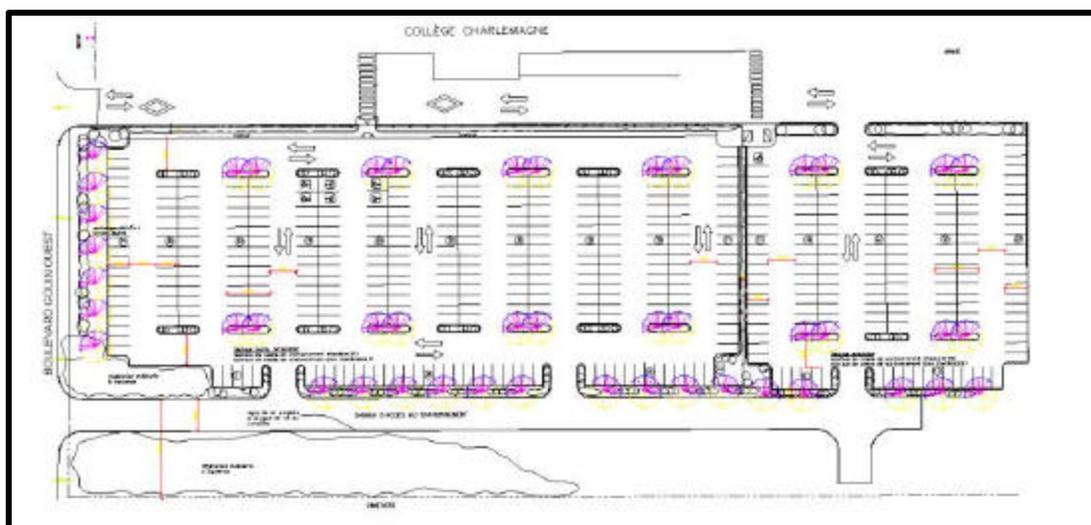


Figure 4 Détails de l'aménagement paysager du stationnement (plan tiré du document déposé, 8)

2 Les préoccupations et les attentes des citoyens

Les citoyens intervenus lors de la soirée de consultation publique s'interrogeaient principalement sur l'impact du projet sur la circulation, la signalisation dans le voisinage et la conservation de la valeur patrimoniale du boulevard Gouin Ouest à cette hauteur.

Le premier intervenant possède un terrain vacant près de la rue Pilon. Il a tout d'abord mentionné que, dans l'avenir, il apprécierait que l'Office de consultation publique de Montréal avertisse les propriétaires de terrains vacants. Dans son cas, c'est par un intermédiaire qu'il apprit qu'il y aurait une audience.

La principale préoccupation de ce citoyen était de connaître les mesures qui seront prises afin de contrôler les sorties et les entrées du Collège. Actuellement, il existe un panneau « arrêt » à l'intersection du boulevard Gouin Ouest et de la rue Pilon, et un autre face à la sortie des étudiants se dirigeant vers l'arrêt d'autobus de la Société de Transport de Montréal (STM). Il a demandé s'il était prévu de remplacer l'arrêt à l'intersection de la rue Pilon par un feu de circulation.

Le directeur du Collège, M. Laudy, a mentionné que la police de quartier et lui-même étaient très conscients des risques que comporte cette artère pour les piétons. M. Laudy espère trouver une solution adéquate à ce problème. La présence d'un arrêt, à l'intersection de la rue Pilon et du boulevard Gouin Ouest, n'a pas encore été discutée avec la direction de l'arrondissement. Toutefois, comme le précise le représentant de l'arrondissement, M. Rochon, cette question sera abordée ultérieurement par le comité de signalisation de l'arrondissement. En effet, toute étude de circulation, réalisée par un consultant ou encore l'arrondissement, fait l'objet d'une analyse par le comité de signalisation de Pierrefonds / Senneville.

Référant à l'étude de circulation réalisée par Roche Deluc, la commission a interrogé M. Desmarais, représentant de la firme Roche Deluc, au sujet des niveaux de service de catégories E et F (A signifiant les meilleures conditions de circulation, des délais de moins de 10 secondes et F signifiant des conditions très détériorées, des délais de plus de 50 secondes). Tenant compte de ces données, la commission lui a demandé si d'autres aménagements étaient prévus, comme par exemple, l'installation d'arrêts ou encore de feux de circulation, afin d'améliorer les conditions de circulation et les délais d'attente des différentes artères aux abords du Collège.

M. Desmarais a déclaré que l'étude de circulation qui datait de deux ans n'était plus valable. En effet, depuis la réalisation de l'étude de circulation, l'aménagement proposé pour le stationnement a été modifié. L'étude de circulation portait donc sur une version antérieure d'aménagement du stationnement. Mais, à titre d'expert, il a affirmé que la circulation sur le boulevard Gouin Ouest devrait être beaucoup plus fluide et de meilleure qualité après la réalisation du projet. Selon M. Desmarais, comme les études de circulation sont liées aux délais, c'est-à-dire au temps d'arrêt imposés aux automobilistes, le nouvel aménagement du stationnement devrait permettre de retirer de la voie publique les véhicules en file d'attente. Les délais d'attente seront plutôt sur les terrains du Collège Charlemagne. Dans l'ensemble du secteur, les délais devraient

être acceptables. Il ajoute qu'une nouvelle analyse de la circulation, selon la proposition d'aménagement actuelle, devrait confirmer l'acceptabilité des nouveaux niveaux de service.

M. Desmarais a spécifié également que les principaux changements apportés à la nouvelle proposition de réaménagement se situent au niveau de l'emplacement des sorties et des entrées. En effet, les accès ont été déplacés de manière à ne pas interférer avec l'entrée du parc du Cap-Saint-Jacques.

L'expert en transport a ajouté qu'il ne devrait pas avoir d'impact pour les automobilistes tournant à gauche sur le boulevard Gouin de la rue Pilon. Des études réalisées ultérieurement démontreront si les arrêts le long du boulevard Gouin Ouest seront encore nécessaires avec le réaménagement du stationnement.

Devant cette déclaration, un citoyen a mentionné qu'il faudrait tout de même faire attention car les gens ont l'habitude de rouler très vite dans ce secteur. Il a aussi demandé si l'accès à l'ancien stationnement qui rejoint présentement la rue Pilon serait interdit afin d'éviter la circulation d'automobiles et de piétons voulant emprunter un raccourci. M. Laudy l'a assuré que ce stationnement, desservant présentement les employés, serait fermé et transformé en une cour de récréation. Il n'y aurait plus d'accès autorisé de ce côté et une clôture serait installée afin d'éviter que les piétons puissent y passer pour aller rejoindre des automobiles stationnées le long du boulevard Gouin Ouest.

Une des citoyennes se préoccupe du transport scolaire et de la valeur patrimoniale du boulevard Gouin. Selon elle, la circulation devrait se faire à l'écart du boulevard Gouin Ouest parce qu'il s'agit d'une artère patrimoniale. Il devrait plutôt exister un système de circulation des voitures qui ne laisserait pas entrer et sortir les automobilistes via le boulevard Gouin de façon à respecter le cachet de ce boulevard et aussi le voisinage.

La commission a demandé à l'arrondissement de préciser les dimensions de la marge de recul entre le stationnement et le boulevard.

L'arrondissement exigerait un recul de 10 mètres de bande verte le long du boulevard Gouin Ouest. Il s'agirait de 1 à 2 mètres de plus que l'emprise habituellement exigée par règlement. Ainsi, l'arrondissement conserverait plusieurs arbres déjà existants. Ce serait la première fois que l'arrondissement demande autant comme marge de recul.

Également, à la lumière des divers documents consultés, cette citoyenne a constaté qu'il existait des projets de routes dont le prolongement du boulevard Pierrefonds. Le covoiturage et l'usage du transport en commun lui semblent les solutions pour régler les divers problèmes de circulation qui ne vont que s'amplifier.

Le directeur du Collège s'est déclaré sensible aux arguments de cette citoyenne en matière de transport. Toutefois, 30 à 35 % des étudiants et des élèves ne peuvent bénéficier des services de la STM, car ils proviennent de l'extérieur de l'île de Montréal. D'ailleurs, le Collège Charlemagne encourage le covoiturage et il a mis sur pied un service de minibus pour ces jeunes provenant de l'extérieur de Montréal. Cependant, comme le service implique des frais supplémentaires, on ne peut obliger les parents à s'en prévaloir.

Un autre citoyen a demandé des détails sur les nouvelles installations récréatives du Collège Charlemagne, notamment s'il était prévu de construire un trottoir le long du boulevard Gouin Ouest et si un lien piétonnier entre les installations récréatives et la rue Pilon serait construit.

Puisque le Collège désire éviter que ses élèves ne circulent sur le boulevard Gouin Ouest, le directeur a déclaré qu'il ne veut pas de construction d'un trottoir le long de ce boulevard. Il espère assurer la sécurité de ses étudiants en évitant que les parents n'y laissent descendre les enfants des voitures.

Finalement, la question de l'accès des résidents aux nouvelles installations du Collège fut abordée par un citoyen. À ce moment-ci, le protocole d'entente entre l'arrondissement et le Collège Charlemagne n'a pas encore été discuté. Lorsque le projet des installations du Collège aura été précisé, l'arrondissement discutera d'un protocole d'entente pour l'utilisation de ces installations. À titre informatif, le directeur du Collège a ajouté que l'emplacement présentement destiné à un terrain de baseball accueillerait plutôt une patinoire. Quant au lien piétonnier, le directeur du Collège ne sait pas encore s'il y en aura un. Cet élément du projet demeure à préciser.

3 L'analyse de la commission

Dans ce chapitre, la commission fait part de sa réflexion sur le projet à partir de la documentation fournie par l'arrondissement, par le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine et par le Collège, en plus des informations et des commentaires présentés au cours du processus de consultation. Les questions issues de la consultation publique abordent surtout la circulation, la sécurité et l'aspect rural du boulevard Gouin Ouest et de ses alentours.

La circulation et la sécurité

L'une des questions qui se posent est de savoir si l'aménagement du nouveau stationnement du Collège nécessitera des changements au plan de la signalisation sur le boulevard Gouin Ouest. Par exemple, devra-t-on déplacer l'arrêt d'autobus et les arrêts ou encore ajouter des feux de circulation ?

Comme le consultant en circulation du Collège a déclaré dépassées les conclusions de l'analyse de circulation jointe au dossier décisionnel, la commission ne peut donc pas référer à ces conclusions afin de se prononcer sur l'efficacité du projet à régler les conflits de circulation. Cela même s'il s'agit là de l'un des objectifs de ce projet de réaménagement. Il est regrettable que des analyses utiles ne soient pas fournies. Cependant, le comité de circulation de l'arrondissement sera en mesure d'examiner et de résoudre les problèmes résiduels de circulation. En ce qui concerne la rue Pilon, étant donné qu'il n'y aura plus aucun accès véhiculaire de ce côté du Collège, les citoyens devraient se sentir rassurés.

L'aspect particulier du site et de son milieu

Le règlement proposé touche une partie du secteur ouest de l'ancienne Ville de Pierrefonds, aux limites du développement immobilier. À l'ouest, se trouve l'un des rares endroits champêtres de l'île de Montréal avec notamment un grand parc régional et d'importants sites écologiques. De plus, comme l'ont signalé des intervenants, le boulevard Gouin Ouest est une artère rurale sans trottoir. Depuis l'automne passé, le boulevard Gouin Ouest est désigné par le plan d'urbanisme comme une voie panoramique et patrimoniale. Tous ces aspects demandent une intervention sensée et soigneuse.

Donc, comme il a été suggéré lors de l'audience publique, l'accès au Collège par une autre rue que le boulevard Gouin Ouest aurait été souhaitable. Cependant les problèmes de circulation et les projets du Collège ne peuvent attendre l'urbanisation du secteur et le développement de nouvelles artères. Dans un proche avenir, il est évident que seul le boulevard Gouin Ouest pourrait remplir cette fonction.

La propriété sur laquelle se trouverait le stationnement abrite aussi un marécage. Selon le Service des parcs, jardins et espaces verts de la Ville, ce marécage possède une certaine importance écologique. La commission félicite l'arrondissement d'avoir tenu compte de ce fait avant même que la carte des écoterritoires soit adoptée et aussi

d'avoir déclaré sa volonté de tenir compte de la localisation du ruisseau dont dépend ce marécage lors de la finalisation du design des terrains sportifs.

L'intégration des suggestions d'une architecte paysagiste en plus de celles d'un ingénieur lors de la conceptualisation du parc de stationnement a aussi porté fruits. Le dernier design du projet montre que les arbres existants seront conservés. Cependant, deux raisons portent la commission à conclure qu'une plus large zone tampon devrait être aménagée entre la voie publique et le nouveau stationnement. Non seulement à cause de l'aspect rural du boulevard Gouin Ouest, mais aussi parce que le stationnement occupe un site clé de l'arrondissement : il est directement en face de l'entrée principale du parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Les caractéristiques exceptionnelles de ce parc méritent que ses alentours conservent le plus possible leur apparence rurale.

Compte tenu des horaires complémentaires d'usage du stationnement du parc-nature du Cap-Saint-Jacques et du Collège (fins de semaine et journées de la semaine respectivement), il aurait été souhaitable de considérer le partage du même stationnement par les usagers des deux. Si une telle utilisation coordonnée est irréalisable, considérant l'avancement du projet de stationnement du Collège, la création d'un véritable écran végétal entre le stationnement et le parc-nature du Cap-Saint-Jacques est possible si l'on tient compte des dimensions importantes de la propriété en question. Il est douteux qu'une marge de moins de 20 mètres suffise pour cacher la vue des voitures dans le stationnement du Collège depuis le boulevard Gouin et le parc.

Conclusion

La consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal le 3 février 2004 a permis aux citoyens et à la commission de s'informer sur le projet de modification au plan d'urbanisme, ainsi que sur les étapes subséquentes de la réglementation relative au projet du Collège Charlemagne. Elle a aussi fait ressortir certains éléments qui méritent d'être pris en considération par l'arrondissement dans les prochaines étapes du processus ainsi que dans la planification à long terme du Collège:

- Un élargissement de la marge de recul entre le stationnement du Collège et le boulevard Gouin Ouest afin de créer une zone tampon pour le parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
- La préservation du ruisseau et du marécage lors du développement futur du reste du terrain où se trouve le projet de stationnement et d'installations sportives;
- Le cas échéant, une coordination entre l'offre de stationnement du Collège et celle du parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
- La possibilité d'aménager les accès routiers du Collège sur le boulevard Pierrefonds, advenant son prolongement, à la place de ceux du boulevard Gouin Ouest.

Aucune objection majeure au changement au plan d'urbanisme n'a été soulevée. Par conséquent, la commission est d'avis que le projet de règlement P-03-196 peut être adopté par le conseil municipal tel que soumis.

Fait à Montréal, le 4 mars 2004

(s) *Joshua Wolfe*

Joshua Wolfe
Président de la commission

Annexe 1 Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

Le mandat confié à l'Office de consultation publique de Montréal en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), conformément au deuxième paragraphe du premier alinéa de l'article 83, était de tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

La consultation publique

L'avis public a paru dans *Le Devoir* le 17 janvier 2004 et dans *Cité Nouvelles* le 18 janvier 2004.

La réunion préparatoire a eu lieu le 20 janvier 2004, aux bureaux de l'OCPM.

L'assemblée de consultation publique a eu lieu le 3 février 2004 au bureau de l'arrondissement Pierrefonds / Senneville, 13665, boulevard Pierrefonds.

La commission et son équipe

M. Joshua Wolfe, président

M^{me} Lucie Ramsay, analyste

M. Alain Cardinal, responsable de l'accueil et du registre d'inscription

Le responsable du projet et les personnes ressources

M. Pierre Rochon, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds / Senneville

M^{me} Fabienne Labouly, chef de division, urbanisme et environnement, Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds / Senneville

M^{me} Claire Morissette, conseillère en planification, Direction du développement urbain, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

M^{me} Carole Tétreault, urbaniste, Groupe immobilier Grilli inc.

M^{me} Geneviève Lefebvre, ingénieure en circulation, Firme CIMA

Le représentant du promoteur et personne ressource

M. Bernard Laudy, directeur, Collège Charlemagne

M. Jean-Philippe Desmarais, Firme Roche Deluc, ing. PTOE, chargé de projet, circulation

Les citoyens

M^{me} Martha Bond

M. Serge Gauthier

M. Yves St-Jean

Annexe 2 La documentation

Les documents déposés

1. Projet de règlement P-03-196 modifiant le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds (no 1044) et annexe
2. Avis public daté du 17 janvier 2004
3. Résolutions
 - 3.1. CM03 1020 du conseil de la Ville de Montréal adoptée lors de son assemblée du 15 décembre 2003
 - 3.2. CE03 2578 du comité exécutif de la Ville de Montréal adoptée lors de sa séance du 3 décembre 2003
 - 3.3. CA03 020379 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds / Senneville adoptée lors de son assemblée du 3 novembre 2003
4. Dossier décisionnel de la Ville de Montréal
 - 4.1. Sommaire décisionnel
 - 4.2. Recommandation
 - 4.3. Pièces jointes au dossier
 - 4.3.1. Affectation existante
 - 4.3.2. Affectation proposée
 - 4.3.3. Plans d'agrandissement du stationnement (2)
 - 4.3.4. Vues aériennes – Localisation du lot
 - 4.3.5. Affectations du sol selon le plan d'urbanisme
 - 4.3.6. Résumé du règlement pour fins de publication
 - 4.4. Intervention de la direction des affaires juridiques et projet de règlement
 - 4.5. Intervention de la direction du développement urbain
5. Documents déposés par l'arrondissement
 - 5.1. Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Pierrefonds / Senneville – extraits du 14 octobre 2003
 - 5.2. Extraits de Plans de zonage (zonage existant et zonage proposé)
 - 5.3. Localisation du site – Divers plans
 - 5.4. Aménagement du stationnement – Esquisse préparée par Diane Gendron, architecte paysagiste

- 5.5. Normes réglementaires de l'arrondissement sur le stationnement
- 5.6. Rapport préliminaire – Concept d'aménagement de circulation pour l'expansion du Collège Charlemagne – préparé par Roche Deluc – 7 mai 2002
6. Compte rendu de la rencontre préparatoire du 20 janvier 2004
7. Étude de circulation réalisée par Roche Deluc - 7 mai 2002
8. Aménagement du stationnement – Plan de l'architecte du paysage Diane Gendron, version finale
9. Avis sur la demande en stationnement du Collège Charlemagne, 29 janvier 2004
10. Analyse de la situation existante et proposée, 3 février 2004

Les centres de consultation

- Le bureau de l'arrondissement Pierrefonds / Senneville, 13665, boulevard de Pierrefonds
- Le greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-113A
- L'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414
- Le site Internet de l'OCPM à www.ocpm.qc.ca.

Le mandat de l'Office de consultation publique de Montréal

L'Office de consultation publique de Montréal a été créé par l'article 75 de la *Charte de la ville de Montréal*. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la ville, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

Remerciements

La commission remercie les personnes et les organismes qui ont collaboré à ses travaux ainsi que le personnel de l'Office de consultation publique de Montréal qui a assuré le soutien nécessaire à la production de ce rapport.

Édition et diffusion

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

Tél. : (514) 872-3568
Télec. : (514) 872-2556
Internet : www.ocpm.qc.ca
Courriel : ocpm@ville.montreal.qc.ca

Tous les documents déposés durant le mandat de la commission ainsi que les enregistrements de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.